



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 5 avril

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25 - votants 31.

Présents :

Pierre AGERON, Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Yolande BAUDIN à Carole BERNIGAUD
Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD

Excusé : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2023-24 : Autorisation à donner au Président pour l'attribution et le versement d'une subvention à la commune de Lovagny pour la construction de 1 logement locatif aidé

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

La société IMMO'SENS a obtenu un permis de construire pour la construction de 6 logements dont 1 logement locatif social sur la commune de Lovagny, 484 Route de Poisy. Ce permis n° 074 152 19 X 0018 a été délivré en date du 12/05/2020. La déclaration d'ouverture de chantier a été déposée le 12 décembre 2020.

Conformément à la délibération de la Communauté de Communes Fier et Usse en date du 13 octobre 2020, une subvention est attribuée à la commune de Lovagny pour la réalisation de ce logement social, dans le cadre de la politique d'appui en faveur de la production de logements aidés.

La surface utile du logement est la suivante :

- 49,26 m² pour 1 logement PLUS

Aussi, conformément à la délibération du 13 octobre 2020, reprenant les dispositions du précédent Programme Local de l'Habitat, la commune sollicite le versement d'une subvention de 1 724,10 € détaillée comme suit :

- 49,26 m² x 35 € soit 1 724,10 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser** le versement d'une subvention de 1 724,10 € à la commune de Lovagny pour la construction d'un logement social.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Henri PERRIN**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Henri Perrin".